

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 02/2023

Comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Messieurs Pascal Capon Président ad intérim, Olivier Fallet, Arthur Domenig, Michel Kocher et Madame Michèle Rüfenacht, s'est réunie les 15, 22, 31 mai, 5 et 12 juin à la Salle de Municipalité en présence de M. Frédéric Rohrbach, Syndic, lors des séances de mai et le 15 mai de Mme Anne-Marie Christen, boursière, pour statuer sur le préavis municipal no 02/2023 - Comptes 2022.

La Commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport apporte des compléments.

Rubrique 1 : Administration Générale

Rubrique 190 - Service informatique

Compte 190.3151.001 - Maintenance informatique

L'excès par rapport au budget s'explique par la mise en place d'une certification CyberSAFE ainsi que l'aménagement du système pour permettre le travail à distance. La Commission relève également les charges excessives générées par le système OFISA pour les frais relatifs à la facturation communale des impôts. Dès 2024, le système d'encaissement cantonal sera appliqué.

Rubrique 2 : Finances

Rubrique 210 - Impôts

Compte : 210.4040 - Droits de mutation

Le montant des revenus en 2022 est conséquent. Néanmoins il est difficile de faire une projection pour les années à venir, en raison de l'incertitude liée aux possibilités de nouvelles constructions dans notre commune selon le PACom et parce qu'il est difficile de prévoir le nombre de ventes sur le parc immobilier actuel.

Rubrique 3 : Domaines et Bâtiments

Rubrique 356 - Salle polyvalente

Compte 356.4270.001 - Location

Les recettes de location de la Salle polyvalente se montent à 30'000.- pour l'utilisation de la salle de gymnastique par l'AISE ; le solde provient des différentes locations aux particuliers. A noter qu'aucune recette n'est apportée par l'armée en 2022.

Compte : 356.120.001 - Electricité

La forte augmentation est due au prix de l'électricité qui passe de 4.9 cts à 23 cts le KWh. Les charges d'électricité devraient sensiblement baisser ces prochaines années avec la mise en service des installations photovoltaïques de la Salle Polyvalente.

Rubrique 4 : Travaux

Rubrique 430 - Réseau routier

Compte 430.3142.002 - Réfections et goudronnages divers

Compte 430.4510.001 – Subventions cantonales

Une bonne partie des travaux ont pu être réalisés. Une subvention cantonale de 40'300.- a été obtenue à cause de la dégradation importante de la route au secteur du centre village,

Rubrique 5 : Instruction publique et cultes

Bien que ces montants sont essentiellement imposés par des autorités supérieures, la Commission, préoccupée par l'importante augmentation des charges liées à l'AISE, a examiné les factures y relatives. Un comparatif des années 2020 à 2022 a été fait. La Commission observe que le prix d'un élève pour le primaire est passé de CHF 3161.- en 2020 à CHF 3530.- en 2021 puis à CHF 5005.- en 2022 soit une augmentation de 58 % en 2 ans

La Commission recommande à la Municipalité de réfléchir à cette problématique dans l'objectif de stabiliser les coûts et ne pas se trouver pris dans une spirale d'augmentation.

Rubrique 6 : Police

Ces montants sont essentiellement imposés par des autorités supérieures. Ils n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Rubrique 7 : Sécurité sociale

Rubrique 710 - Prévoyance communale

Compte 710.3524.003 - Accueil familial de jour

Ces montants représentent notre participation au coût de la structure d'accueil des 0-12 ans dans la région. C'est la part que la Commune paie en plus des contributions des parents. Par rapport au montant budgété de CHF : 195'000.- les charges pour la commune sont en diminution, cela s'explique par une participation plus importante des familles.

Rubrique 8 : Services Industriels

Rubrique 810 - Service des eaux

Compte : 810.3813.002 - Attribution Financements spéciaux : adduction d'eau

Une réserve a été constituée. La Commission relève que ce poste oblige des comptes équilibrés.

Conclusions.

Les comptes ont été étudiés de manière approfondie. La Commission de Gestion et Finances a procédé à un audit de pièces comptables des rubriques: honoraires et prestations de service, maintenance informatique, enseignement primaire et secondaire, frais liés à l'AISE, salle polyvalente.

Les comptes sont clairs et très bien tenus. La Commission félicite Mme Anne-Marie Christen pour la qualité de son travail. La Commission n'a constaté aucun écart entre les écritures et les pièces analysées.

L'exercice 2022 se termine avec un excédent de recettes de CHF : 2'234'869,13 duquel il convient de déduire le revenu exceptionnel de la vente des Chamois de CHF : 2'000'000.- pour être réaliste. Ce résultat est satisfaisant et la Commission se réfère aux conclusions du préavis de la Municipalité.

Nous remercions Madame Anne-Marie Christen, Boursière et Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic pour leur disponibilité et pour leurs explications.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 02/2023 - Comptes 2022, soit :

- d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président ad Intérim



Pascal Capon

Le rapporteur



Michèle Rufenacht

Un membre



Michel Kocher

Un membre



Olivier Fallet

Un membre



Arthur Domenig